



France Investipierre

Bulletin trimestriel d'information 14-02 du 2^{ème} trimestre 2014

Valable du 1^{er} juillet au 30 septembre 2014

LE TRIMESTRE EN BREF

► Acompte sur dividende :

2,05€ par part et
1,00€ par part
au titre de plus values

► Dernier prix d'exécution de la part :

205,83€

► Taux d'occupation financier (TOF) :

88,16%

► Nombre d'immeubles :

163

► Loyers facturés :

7,2M€

► **5** entrées, **3** congés

► **14 723** associés

► ACTUALITÉS DE VOTRE SOCIÉTÉ

► LE POINT SUR LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

Toutes les résolutions ont été approuvées à une large majorité par les assemblées générales ordinaire du 18 juin et extraordinaire du 10 juillet.

En conséquence de ces décisions, les statuts de votre SCPI prennent en compte l'évolution des textes légaux et la renumérotation d'articles du COMOFI (Code Monétaire et Financier), relevant principalement de la transposition de la Directive AIFM en droit français et des mesures de modernisation des règles de gestion des SCPI.

► DISPENSE DE PRÉLÈVEMENT OBLIGATOIRE

Depuis le 1^{er} janvier 2013, un prélèvement à titre d'acompte d'impôt sur le revenu est effectué sur les produits de placement à revenu fixe avant leur versement et sauf demande de dispense.

Deux cas de dispense sont prévus par la loi : un revenu fiscal de référence inférieur à 25 K€ pour les célibataires, veufs ou divorcés et inférieur à 50 K€ pour un couple soumis à l'imposition commune.

Ce prélèvement n'est pas libératoire de l'impôt sur le revenu ; vous devez déclarer l'ensemble de vos intérêts au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Cette règle s'applique aux intérêts des produits financiers de vos SCPI qui font l'objet d'un prélèvement à la source, en même temps que les prélèvements sociaux.

Un modèle de dispense standard est disponible sur le site www.reim.bnpparibas.fr, onglet « télécharger la documentation » ou sur appel au 01 55 65 20 01 (choix 3).

Les associés concernés, pour 2015, par les cas de dispense prévus par la loi devront retourner le document avant le 30 novembre 2014 à l'adresse suivante :

**BNP Paribas REIM France / Direction clients
167 quai de la bataille de Stalingrad - 92867 Issy les Moulineaux Cedex**

► DISTRIBUTION

(pour une part de pleine jouissance)

Date de paiement : 25 juillet 2014

Prévision de distribution 2014 :
entre **12,00€/part**
et **12,50€/part**

Acompte 2 ^{ème} trim. 2014 en €/part	Dont revenus de capitaux mobiliers	Prélèvements sociaux (15,5%)	Prélèvement obligatoire à la source à titre d'acompte sur l'IR* et prélèvements sociaux (39,5%)
2,05€	0,027€	NS	NS

* Sauf cas de dispense justifié.

Distribution complémentaire partielle du solde net des +/- values sur cessions d'immeubles			
	-	-	1,00€

2T
2,05€
/part
1,00€
/part

1T
3,05€
/part

2014

ACQUISITION / CESSION

Il n'y a pas eu d'acquisition au cours du trimestre.
10 cessions ont eu lieu pour un montant de 10 M€.

L'ACTIF DU TRIMESTRE



► 226, rue de Rivoli - 75001 Paris
380 m² loués à un Salon de thé.

ACTIVITÉ LOCATIVE DU TRIMESTRE

► 5 entrées

856 m²

► Total des loyers des entrées :

231 K€

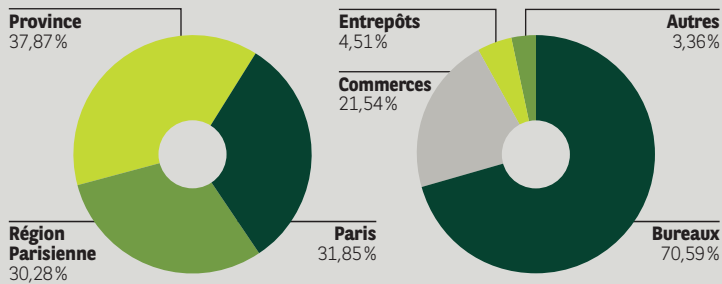
► 3 congés :

511 m²

► Total des loyers des congés :

113 K€

RÉPARTITION DU PATRIMOINE AU 30/06/2014*



* en % des valeurs vénales au 31/12/2013 corrigées des acquisitions et des cessions.

CHIFFRES CLÉS AU 31/12/2013

▶ Capital statuaire :	257 233 950 €	▶ Valeur de réalisation :	403,77 M€ 239,37 €/part
▶ Nombre de parts :	1 686 780	▶ Distribution 2013 :	12,30 €/part
▶ Nombre d'associés :	14 983	▶ TOF au 31/12/2013* :	85,0 %
▶ Valeur vénale :	422,16 M€ 250,30 €/part	▶ Surface :	207 769 m²

* Taux d'occupation financier, déterminé selon la méthode ASPIM.

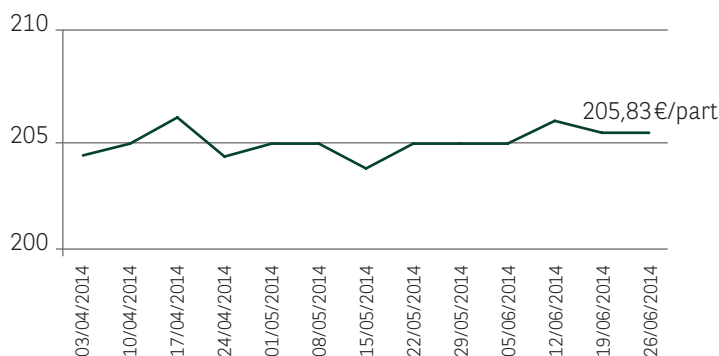
▶ LE MARCHÉ DES PARTS

Transactions réalisées au cours du 2 ^{ème} trimestre 2014	
Nombre de parts échangées	11 418
Prix d'exécution moyen, net vendeur	205,02 €/part
Dernier prix d'exécution (26/06/2014)	205,83 €/part
Dernier prix acquéreur*	226,00 €/part

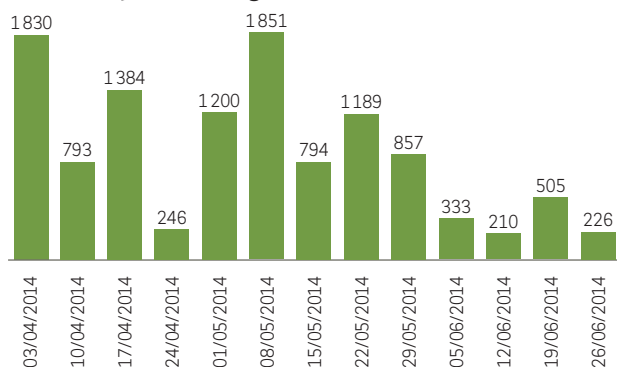
* Dernier prix d'exécution, augmenté du droit d'enregistrement de 5% et de la commission de cession.

Ordres en cours au 30 juin 2014	
Nombre de parts à la vente	5 157
En % du nombre total de parts	0,31%
Dont parts inscrites à la vente depuis plus d'un an (en % du capital)	0,20%

Évolution du prix d'exécution au cours du 2^{ème} trimestre 2014

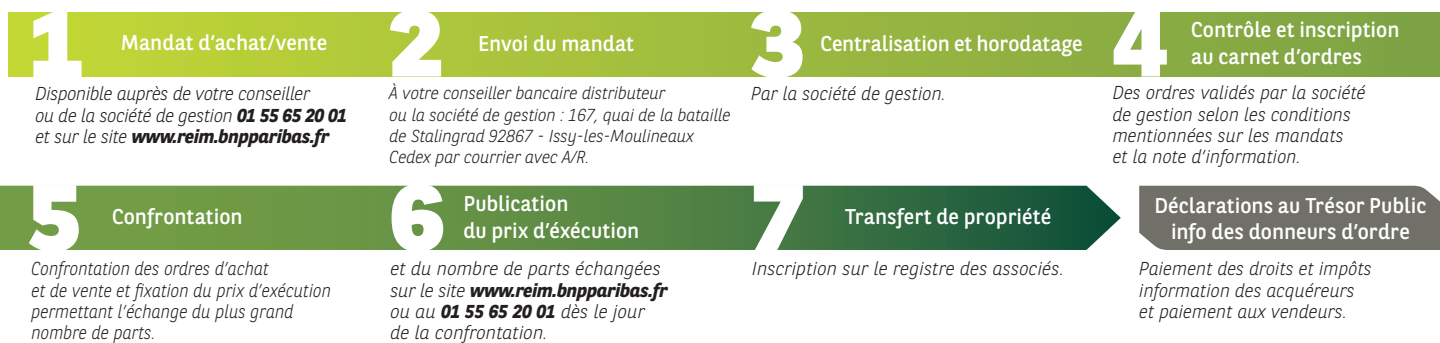


Nombre de parts échangées au cours du 2^{ème} trimestre 2014



▶ FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DES PARTS

Le marché des parts permet d'acquérir ou céder des parts de SCPI sur le marché secondaire. Retrouvez l'intégralité du fonctionnement du marché secondaire sur www.reim.bnpparibas.fr et sur la note d'information (chapitre - modalités de sortie) de votre SCPI.



La SCPI	Fixation du prix d'exécution	Règles de jouissance
France Investipierre	Fréquence : le jeudi à 12h les ordres doivent être reçus et validés au plus tard la veille, soit le mercredi avant midi.	L'acquéreur a la jouissance des parts achetées au premier jour du mois au cours duquel la transaction a été réalisée.

La SCPI ne garantit pas la revente de ses parts.

Les associés peuvent consulter le site internet de la société de gestion (www.reim.bnpparibas.fr), appeler le 01 55 65 20 01 (« Relations Clients » de BNP Paribas REIM France) ou s'adresser à leur conseiller.

Visa de l'AMF à la note d'information de France Investipierre : SCPI n° 12-24 du 26 octobre 2012
 BNP Paribas REIM France : visa AMF n° GP-070000031 du 1^{er} juillet 2007
 167 quai de la Bataille de Stalingrad 92867 Issy-les-Moulineaux cedex
 Téléphone : 01 55 65 20 01 (Relations Clients) / Fax : 01 46 42 72 54
 Site web : www.reim.bnpparibas.fr / Messagerie : reim-bnpparibas@bnpparibas.com



**BNP PARIBAS
REAL ESTATE**

L'immobilier d'un monde qui change

www.reim.bnpparibas.fr

